CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66006** **VALABLE JUSQU'AU** **27/09/2027**

ÉDITÉ LE 03/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/05/1986

Forme juridique : SCOP

Capital : 24 192

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT FERRAND 1986B00196

Siret : 337 915 037 00036

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 2071

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP K61355G - 1244000 / 001 658187

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP K61355G - 1244000 / 001 658187

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : CARREAU PLUS

104 RUE DE LA FONTAINE
63112 BLANZAT

Téléphone : 04 73 23 32 32 **Fax :**

Portable : 06 72 70 08 47

Responsabilité légale :
MOURDON CATHERINE MANDATAIRE / VARENNE PAQUET PHILIPPE MANDATAIRE

Site Internet :

E-mail : carreauplus@orange.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 583 525 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	16	19/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/08/2026 13:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.